



Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-39

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

20 novembre 2024

Date de transmission

en Préfecture :

2 décembre 2024

Date de publication :

2 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON - Rachid TCHINA – Mmes Laurence CHARLE –Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH - Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric PETIT à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mmes Mélinda NOLE et M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Demande de subvention collège voyage Espagne

Le Maire expose :

Le collège Michel Colucci de Rougemont-le-Château sollicite une aide financière pour un voyage scolaire en Espagne auquel participent 5 élèves issus du village.

Il est proposé de verser une subvention de 20€ par participant, soit 100€ au total.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une subvention de 100 € au collège Michel Colucci pour participer au voyage scolaire organisé en Espagne en 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

